

## ARRÊTÉ N° AR-2026-072

### ROUTE BARREE SAUF RIVERAINS ET SERVICES A FARREYROLLES - 15270 LANOBRE ENTREPRISE RMCL POUR REFECTION CHAUSSEE

Le Maire de la commune de Lanobre,

Vu les articles L. 2213-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 112-1 et R112-1 du Code la voirie routière,

Vu les articles R.37, R.37-1, R.443 et suivants du Code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes,

Vu la demande d'un arrêté de circulation, émise par la société RMCL – 1 la gare de Vebret – 15240 VEBRET,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route, des riverains et du personnel en charge de travaux sur la route communale menant à Farreyrolles, commune de Lanobre.

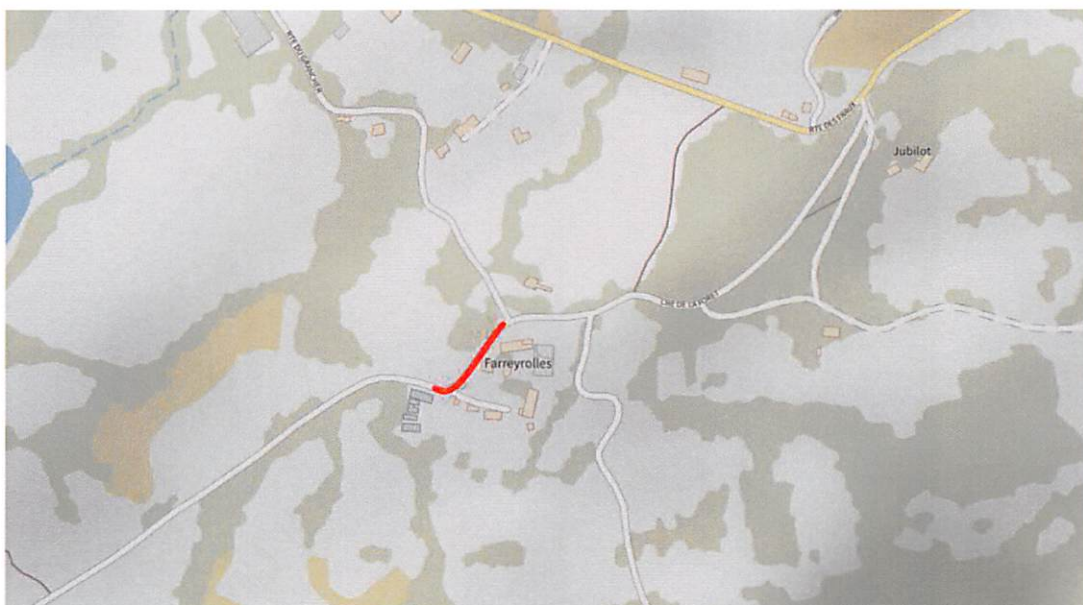
## ARRÊTE

### ARTICLE 1

La route sera barrée sauf riverains et services, aucune circulation possible sauf urgence sur la section concernée le jeudi 15 octobre 2026 de 08h00 à 17h30.

La circulation et le stationnement seront réglementés sur la voie communale située à Farreyrolles comme suit :

- Chaussée rétrécie
- Circulation alternée par alternat manuel dans les deux sens de circulation
- Vitesse limitée à 30 km/h
- Stationnement interdit au droit des travaux



### ARTICLE 2

Cette disposition sera en vigueur à compter du lundi 12 octobre jusqu'au vendredi 16 octobre 2026 (inclus).

### **ARTICLE 3**

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société RMCL – 1 la gare de Vebret – 15240 VEBRET, en charge des travaux.

### **ARTICLE 4**

Ampliation du présent arrêté sera transmise aux Chefs de Brigade des Gendarmerie de Champs-sur-Tarentaine et de Ydes, au Directeur du SDIS.

Fait à Lanobre, le 09 octobre 2026.

Le Maire

**Fabrice ROUX**

*f.v.*

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'f.v.', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE LANOBRE' at the top and '75 (Cantal)' at the bottom, with a small star on the right side. A long, horizontal line is drawn across the stamp and signature.